

### Article 21 du Règlement

Les ministres du cabinet sont traités comme des enfants. Ils ont peur des fonctionnaires qui travaillent au bureau de Trudeau. Des personnalités non élues et les conseillers du bureau de Trudeau détiennent trop de pouvoirs. Le gouvernement se caractérise pas son cynisme, la propagande et la manipulation.

Ce sont des représentants non élus, et non les ministres, qui administrent le programme des 6 et 5 p. 100.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je rappelle au député que, s'il veut parler du premier ministre, il doit le faire en donnant son titre. C'est une des règles de politesse que la Chambre a coutume de suivre.

**M. McDermid:** Je citais un extrait du *Toronto Star*, monsieur le Président.

Comment s'étonner que le gouvernement soit en difficulté si les ministres reçoivent leurs ordres de Jim Coutts, Keith Davey et Tom Axworthy.

En réponse à ces accusations, les libéraux se contentent de dire: «Le député de York-Ouest n'a tout simplement pas digéré d'être mis à la porte du cabinet». Pour ma part, je me plais à croire que voilà un libéral qui a enfin décidé de dire la vérité. Une fois n'est pas coutume, monsieur le Président. Il est tout à fait opportun que ces révélations aient été rendues publiques le jour même où prend fin la plus longue session de l'histoire du Canada. J'exhorte le gouvernement à permettre aux Canadiens de prendre un nouveau départ, en oubliant le discours du trône et en déclenchant des élections. Ce serait le plus beau cadeau de Noël...

**M. le vice-président:** Le député a épuisé le temps qui lui était imparti. La parole est au député de Hamilton-Wentworth.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION

#### LA DESCRIPTION ATTRIBUÉE AU DÉPUTÉ DE YORK-OUEST

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** Monsieur le Président, les libéraux sont perdus s'ils continuent dans la même voie. Les gens ne les croient ni honnêtes ni sincères. Les ministres du cabinet ont peur du Bureau du premier ministre. «Les ministres sont traités comme des enfants qui se font mener par le bout du nez et craignent continuellement de recevoir des remontrances». «Des personnalités non-élues et les conseillers du Bureau du premier ministre détiennent trop de pouvoirs». «Le gouvernement se caractérise par son cynisme, la propagande et la manipulation.» Voilà, monsieur le Président, en quels termes un député libéral critique la hiérarchie de son propre parti.

L'occasion m'est offerte aujourd'hui, monsieur le Président, de faire quelque chose que vous n'avez pas coutume de voir de la part de députés de notre côté. Je tiens à féliciter chaleureusement le député de York-Ouest (M. Fleming) d'avoir osé dire ce qui est évident. Certes, il aura fallu 15 ans, dont les 591 jours de séance de la session actuelle du Parlement, pour que le message finisse par passer; mais le député de York-Ouest a confirmé publiquement que le gouvernement libéral est dirigé par le Bureau du premier ministre, au lieu de l'être par les représentants élus, ce que nous soutenions depuis des années. Et il aura fallu un ancien ministre libéral pour le dire. Mais le fait d'être mis à l'écart et d'être obligé de surveiller ses arrières continuellement n'est pas seulement propre à ses anciens collègues du cabinet. La plupart des députés libéraux subiront des revers comparables lors des élections de l'année prochaine. Ils

devraient remercier le député de York-Ouest de leur avoir annoncé que, après les prochaines élections, une véritable démocratie parlementaire verra le jour grâce à nous, progressistes-conservateurs...

**Des voix:** Bravo!

**M. le vice-président:** A l'ordre!

• (1410)

### SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le vice-président et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle du Sénat, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-172, modifiant la loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs et autorisant le paiement de certains montants y afférents—chapitre 169

Projet de loi C-96, modifiant la loi sur l'administration financière—chapitre 170

Projet de loi C-171, modifiant la loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions—chapitre 171

Projet de loi C-170, visant la restructuration d'entreprises grâce au concours financier apporté au secteur des pêches de l'Atlantique—chapitre 172

Projet de loi C-173, de 1983-84 portant affectation de crédits (n° 3)—chapitre 173

### PROROGATION DU PARLEMENT

*Honorables sénateurs et sénatrices,*

*Mesdames et messieurs les députés,*

J'ai l'honneur de clôturer aujourd'hui la session la plus longue et la plus fructueuse de l'histoire du Parlement canadien. Au cours des trois années et demie pendant lesquelles vous avez siégé, plus de 200 mesures législatives ont été présentées et, sur ce nombre, 150 ont été proclamées en vigueur.

Cette session s'est distinguée non seulement par le nombre de projets de loi qui ont été adoptés, mais aussi par l'ampleur de leurs effets. Le présent gouvernement a reconnu qu'attendre l'unanimité pour agir, c'est se condamner à ne rien faire et se retrouver vite dépassé par les événements dans notre monde en rapide évolution. Il a donc mis en train un ensemble d'initiatives courageuses dont chacune individuellement aurait suffi à rendre cette session exceptionnelle. Quatre d'entre elles, en particulier, ont transformé le Canada.

Après le référendum tenu au Québec, le gouvernement a engagé le processus de renouvellement de la fédération canadienne qu'il avait promis d'entreprendre si l'idée de souveraineté-association était rejetée. Il a donc rapatrié la Constitution canadienne en l'assortissant d'une formule de modification et en y enchâssant une charte des droits et libertés. Avec le Programme énergétique national, il a par ailleurs doté le Canada d'un ensemble de mesures destinées à garantir la sécurité de nos approvisionnements, un accroissement de la propriété canadienne dans ce secteur et un traitement plus équitable des consommateurs. Et, avec son programme des 6 et 5 %, il a mis en place un cadre de coopération nationale qui a permis au Canada de réduire considérablement son taux d'inflation. Enfin, la nouvelle Loi sur le transport du grain de l'Ouest vient remplacer le tarif du Nid-de-Corbeau, qui était désuet, par un barème de prix plus équitable. Ainsi, les bases essentielles à une expansion majeure du réseau ferroviaire de l'Ouest d'ici la fin de la décennie sont désormais en place.

*Relever les défis posés par la récession mondiale*

Ces quatre réalisations, qui représentent les faits saillants de la session prenant fin aujourd'hui, se sont inscrites dans l'une des périodes les plus agitées que le